

Feuille de route du réseau

Mutualiser et accompagner la professionnalisation dans l'enseignement artistique

BUTS

- Développer un espace d'information collaboratif à destination des structures d'enseignements, des enseignants et du public ;
- Accompagner la structuration des établissements d'enseignements artistiques ;
- Accompagner les besoins de formation continue du secteur.

CONSTATS

- **Réglementations et normes**

Des disparités existent entre les établissements d'enseignement artistique au regard des obligations relatives à la législation du travail et/ou d'applications du Schéma national d'orientation pédagogique. Les établissements sont en demande d'assistance technique afin de leur permettre d'établir le diagnostic des améliorations à apporter et des dispositions à prendre. Des formations professionnelles à destination des directeurs d'établissement complèteraient utilement l'offre de service départementale.

- **Gestion de personnel**

Disposer d'un effectif stable est une préoccupation majeure des responsables d'établissements. La gestion de personnel butte sur deux difficultés : en début d'année, trouver le ou les professeurs en réponse à l'évolution de la demande et des effectifs et, en cours d'année, trouver très rapidement un remplaçant si un professeur vient à s'absenter. De la même façon, les enseignants devraient pouvoir être informés des postes vacants et être en mesure de proposer leurs services. Dans ce but, l'ADIAM avait mis en place une « Bourse d'emplois ». La reprise de ce concept développé à travers la création d'un espace numérique collaboratif où employeurs et candidats pourraient se rencontrer et disposer de multiples ressources serait un plus.

OBJECTIFS

- Aider les établissements d'enseignements artistiques à satisfaire à leurs obligations en termes de législation du travail et à répondre aux orientations pédagogiques du Schéma national ;
- Soutenir les établissements dans l'organisation des enseignements en facilitant le recrutement et la mobilité des enseignants ;
- Connecter entre eux les différents réseaux actuels investis dans le domaine de l'enseignement artistique.

BENEFICIAIRES

- Etablissements d'enseignements artistiques, collectivités.

ACTIONS ENVISAGEES

- Accompagnement des établissements dans leur évaluation au regard de la législation du travail et des orientations du Schéma national d'orientation pédagogique ;
- Animations de rencontres d'informations et d'échanges de pratiques ;
- Conception, réalisation de formations professionnalisantes pour les directeurs d'établissements ;
- Conception, développement et animation de la plateforme ressource numérique.

EVALUATION

- Nombre de sollicitations de structures au Département pour établir un diagnostic et nombre d'établissements ayant fait évoluer leur situation ;
- Réalisation de la plate-forme numérique et nombre de consultations.